

[FENÊTRES]

sur cours

Juin 2013



Premières classes

[ÉDITO]

LES
ENSEIGNANTS,
ACTEURS DE LA
TRANSFORMATION
DE L'ÉCOLE

IL FAUT
VOIR
GRAND
POUR LES
ENFANTS

Une loi pour refonder l'école, une nouvelle formation pour les enseignants : après des années de mise à mal de l'école, les attentes sont fortes. La loi, votée le 5 juin, marque des avancées mais ne répondra pas à tout. Les enseignants, avec les parents, devront peser pour faire avancer réellement l'école... Aujourd'hui, bien que premiers acteurs de la transformation de l'école, les enseignants, pour beaucoup, regrettent de voir passer le train de la refondation sans être associés aux réflexions. Et se demandent aussi quand va changer leur quotidien et si ça leur permettra vraiment de mieux assurer la réussite des élèves. De nouveaux programmes en 2015, de nouvelles évaluations... plus de maîtres que de classes dès septembre 2013 : même si c'est encore dans un petit nombre d'écoles, voilà un levier pour changer le métier ! Une évolution vers plus de travail en équipe, plus d'échanges professionnels... quitte, parfois, à ne pas être d'accord, à entamer une dispute professionnelle confrontant les différentes manières de répondre aux problèmes qui se posent. Cela permet aussi de clarifier ses choix, d'harmoniser si nécessaire certaines pratiques dans l'école (notation, réunions avec les familles...), de partager ses savoirs faire. Pour faire face à une situation compliquée, on pourra alors faire à sa manière, ou comme le collègue, conjuguer les deux... Alors, refonder le métier ? On est partant, avec plus de formation et plus de temps pour que les enseignants puissent travailler ensemble !

CONCOURS 2014 : *nouvelles épreuves*

DOSSIER : *Travailler en équipe doit faire école*

QUESTION MÉTIER : *Les situations de recherche en géométrie*



108 HEURES

du nouveau pour l'an prochain

Les enseignants doivent effectuer 24 heures devant la classe entière et 108 heures annuelles réparties sur différentes activités. Des changements dans les obligations de services concernant ces 108 heures vont être apportés pour la rentrée prochaine.

Les 60 heures d'aide personnalisée ont été supprimées pour laisser la place à 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) - soit 1 heure par semaine consacrée à l'aide au travail personnel ou à une activité prévue par le projet d'école ou le projet éducatif territorial. 24 heures de concertation supplémentaires sont dégagées, notamment pour « l'identification des besoins des élèves et à l'organisation des APC (...) ».

Les 18 heures d'animation pédagogique passent à 9 heures et sont complétées par 9 heures d'actions de formation continue qui peuvent être tout ou en partie effectuées « à distance, sur des supports numériques ».

6 heures consacrées aux conseils d'école et 24 heures consacrées au travail en équipe pédagogique, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS... restent maintenues.

Pour le SNUipp- FSU, l'augmentation du temps de concertation est une reconnaissance du besoin de travail en équipe, mais il continue à revendiquer trois heures de concertation hebdomadaire pour que soient mieux reconnues toutes les dimensions du travail invisible. Le SNUipp-FSU a réaffirmé que la confiance et la liberté professionnelle doivent être reconnues aux équipes, notamment pour l'organisation des APC.



CLES - C2I2E

fin de la galère !

Après les multiples interpellations de la FSU, les campagnes et pétitions auprès des stagiaires pour demander la suppression de l'exigence des certifications CLES et C2i2e pour être titularisé, le ministre apporte enfin une réponse favorable.

Les stagiaires lauréats des concours 2012, 2013 et 2014 anticipé seront titularisés même s'ils n'ont pas acquis ces certifications. Ils bénéficieront d'une formation gratuite, dans les trois années qui suivent leur titularisation, organisée par les recteurs, afin de les valider.

Par la suite, la formation relative à ces compétences sera intégrée dans la formation des étudiant-es, au sein des ESPE.

ARRÊT MALADIE

la journée de carence bientôt abrogée

Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique, a annoncé aux organisations syndicales qu'elle a décidé l'abrogation prochaine de la journée de carence en cas d'arrêt de maladie. Cette abrogation, qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2014, peut être mise à l'actif des nombreuses interpellations des fédérations de fonctionnaires, notamment la FSU, et des mobilisations des agents. Elle vient mettre un terme à une mesure injuste, dénoncée par toutes les organisations syndicales et qui était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier.

REFONDATION DE L'ÉCOLE

du chemin à parcourir

La loi d'orientation pour la Refondation de l'école entrera en vigueur à la rentrée prochaine. Dans un premier temps, elle doit se concrétiser par la scolarisation des tout petits en maternelle dans les territoires où il y en a le plus besoin, par la mise en place de plus de maîtres que de classes pour les écoles les plus en difficulté, par la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation qui devront former les futurs enseignants ou encore par une réorganisation des rythmes scolaires sur la base d'une semaine à 4,5 jours de classe dans les communes qui ont adopté le dispositif. Sur ce sujet, le manque de moyens nécessaires pour une telle réforme, la précipitation et le manque de concertation qui ont conduit son élaboration, aboutissent à de nombreuses inquiétudes au sujet des nouvelles organisations auxquelles seront soumis les élèves et les enseignants. D'importantes évolutions sont donc nécessaires pour que l'école soit celle de la réussite de tous les élèves. Et les enseignants, premiers acteurs de l'école au quotidien, devront être entendus !



Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur papier recyclé par une imprimerie Imprim Vert.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE DOIT FAIRE ÉCOLE !

Enseigner, un métier solitaire ? Et si au contraire, il devenait solidaire. Alors que ça ne va pas de soi dans les écoles, comment puiser dans le travail d'équipe toutes les richesses qui permettront aux enseignants de mieux vivre leur travail ? Quelques pistes dans ce dossier.

Le métier d'enseignant s'est historiquement construit comme un métier solitaire où l'enseignant seul face à sa classe apparaît comme la norme. De fait, le travail en équipe est assez étranger à l'organisation du système éducatif français, et par contre-coup à la culture professionnelle des enseignants.

Et pourtant, très tôt dans l'histoire de ce système éducatif, les enseignants se sont dotés de structures pour pouvoir échanger sur leur métier, transformer leurs pratiques, élaborer collectivement. Ces cadres communs se sont imposés comme une nécessité pour répondre aux questions concrètes que pose le métier. Les mouvements pédagogiques en sont les éléments les plus visibles, et le travail collectif réalisé dans ces structures a influencé les évolutions du système éducatif.

D'un point de vue institutionnel, il faut attendre la mise en place de la loi d'orientation scolaire de 1989 pour voir l'institutionnalisation du travail en équipe. 1 heure est dégagée hebdomadairement pour réaliser le projet d'école, tenir les conseils de cycles, de maîtres et d'école, se coordonner avec les enseignants spécialisés du RASED, élaborer les programmations au sein de chaque cycle d'apprentissage...

Ces dernières années, une série de réformes a bousculé le métier. Ainsi, la mise en place de l'aide personnalisée a alourdi les journées de travail et rendu difficile le travail collectif, réduisant le temps d'élaboration collective des projets, des discussions informelles et a renvoyé davantage les enseignants à un exercice solitaire du métier. Or s'appuyer sur une équipe pour répondre à un certain nombre de questions professionnelles est aujourd'hui incontournable. Le travail collectif des enseignants constitue une partie intégrante du processus de professionnalisation des enseignants. Il doit de nouveau faire son chemin dans les écoles.

Travailler en équipe, pourquoi ? Comment ?

Les tâches de l'enseignant dépassent largement le temps passé en classe à l'enseignement des différents champs de la polyvalence, comme l'a récemment confirmé un rapport de l'Inspection Générale. Préparer, corriger mais aussi élaborer des projets d'école, assurer un fonctionnement de l'école : une part incompressible doit être assumée collectivement. Et pour le reste, travailler en équipe, c'est permettre au collectif d'être une ressource pour mener à bien toutes ces tâches (p 4).

Et dans ma classe ?

Chacun l'a éprouvé : mettre à plat ce qu'on fait, ce que l'on compte faire, permet aussi une distanciation souvent pertinente pour apprécier ses réussites et ses échecs. Dans une équipe enseignante, c'est surtout s'offrir la possibilité de diversifier ses façons de faire, d'élargir sa palette professionnelle en s'enrichissant du point de vue des autres. Cela permet aussi de confronter ses routines, voire ses valeurs, et d'élaborer du commun pour donner plus de cohérence à la vie des élèves dans l'école, voire à leur parcours scolaire. Surveillance, sécurité mais aussi mise au travail, déplacements dans l'école, relations aux familles, devoirs à la maison, notation... les sujets sont nombreux, et ne pas être d'accord est bien normal sur nombre de choses. Mais prendre le temps d'en discuter, c'est « *construire du métier* », parfois dans la dispute... Echanger, c'est coopérer et produire des repères collectifs pour agir sur des règles de métier qui permettent d'être socialement plus sereins.

Car au final, l'enjeu est bien la transformation de l'école : transformer le métier, transformer les pratiques enseignantes, refonder la professionnalité des enseignants pour que tous les enfants réussissent. Cette ambition est celle de toute une profession. Il faut lui donner les moyens de la mener à bien.



De la polyvalence du maître à la polyvalence de l'équipe

Tout enseigner, est-ce possible ? Le travail d'enseignant s'est fortement complexifié avec de nouveaux enseignements : les langues vivantes, les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), et l'ensemble des « *éducations à* ». Seulement, le professeur des écoles est-il en mesure de tout faire ?

Une dualité s'oppose : l'attachement des enseignants pour la polyvalence et la réalité des enseignements sur le terrain. En effet, si d'une part, les professeurs des écoles défendent l'idée que tous les domaines à l'école concourent à la construction de l'enfant dans sa globalité et qu'il ne faut négliger aucun de ces domaines, la réalité est souvent bien différente. Des études montrent que les disciplines scolaires restent inégalement assurées.

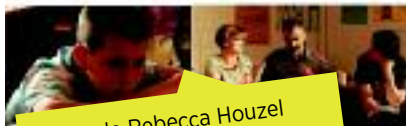
Lorsque l'on parle de polyvalence, on se réfère à la polyvalence disciplinaire (enseigner toutes les disciplines). Mais elle dépasse ce seul champ et il faudrait plutôt parler d'une polyvalence de fonction. L'enseignant du premier degré enseigne, mais il participe aussi à l'éducation globale de l'enfant (travail avec les familles, les partenaires de l'école...), gère des tâches administratives (directeur) ...

D'où l'idée d'aller vers la polyvalence de l'équipe. C'est d'ailleurs déjà une réalité dans de nombreuses écoles avec la mise en place de décloi-

sonnements ou d'échanges de service, mais également en menant à bien des projets collectifs notamment au sein d'une école. Il est donc possible d'associer les compétences de chacun. Alors, aller plus loin, est-ce possible ?

La polyvalence du maître et celle de l'équipe s'apprennent, et pour cela, il faut repenser la formation en intégrant cette dimension collective du travail enseignant et en questionnant la finalité du métier. Un enseignant bien formé doit être armé à affronter toute la diversité qui fait la spécificité du métier d'enseignant du primaire.

UNE ÉCOLE, DES ÉLÈVES



Un film de Rebecca Houzel
production
Point du Jour et SNUipp-FSU



Françoise Lantheaume, sociologue, Université Lyon 2, laboratoire Éducation, Cultures, Politiques (ECP).

3 QUESTIONS À



Le métier d'enseignant est-il un métier solitaire ?

C'est l'impression qui ressort de témoignages ou d'observations superficielles. Bien sûr, une partie du travail

peut être solitaire si on entend par là le fait d'être seul à un moment de l'action (préparer une séquence d'enseignement, expliquer quelque chose à une classe ou à un élève, recevoir des parents, etc.). Mais l'apparence est trompeuse. D'une part, ce qui existe en dehors de l'action et qui constitue l'environnement de travail plus ou moins proche (les relations professionnelles, les prescriptions, les politiques éducatives, les élèves, les collègues, etc.), influe sur l'activité des enseignants. Elle est en fait peuplée d'entités diverses (hu-

ains, dispositifs, objets). D'autre part, l'activité de l'enseignant est liée à un métier, elle se nourrit de son histoire. Enfin, il y a les nombreuses situations pour lesquelles les enseignants doivent travailler avec d'autres (ATSEM, AVS, RASED, etc.). La polyvalence accrue du métier augmente le nombre de ces situations.

Les enseignants sont-ils suffisamment préparés à travailler en équipe ?

Prescrire le « *travail en équipe* » suppose qu'il y ait « *équipe* » or cela exige quelques conditions. Différencier notamment ce qui relève de la coordination de l'action lors de réunions instituées – nécessaires –, de la coopération entre pairs. Cette dernière est l'occasion de produire des repères collectifs pour agir, des règles de métier : entre collègues on peut dire ce qu'on fait vraiment, avoir le point de vue de l'autre, débattre des façons de faire.

Cela se passe le plus souvent dans des temps informels ou des temps « protégés » sans regard évaluateur de la hiérarchie. Ce qu'il faut « *préparer* » ce sont surtout des organisations du travail et de formation ou d'accompagnement propices à l'existence de collectifs de travail.

Quels leviers permettraient de développer le travail d'équipe ?

Du temps, des espaces, un soutien de la hiérarchie à tout ce qui favorise les débats sur les problèmes rencontrés par les enseignants dans leur travail. Il y a aussi la nécessité d'une formation initiale et continue qui stimulent et prennent appui sur les compétences des enseignants à coopérer. Le travail collectif devient utile et souhaité quand il permet de résoudre des questions concrètes du travail et de créer un sentiment de maîtrise de son action.

PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES

Un nouveau collectif de travail

Cette revendication historique portée par le SNUipp-FSU a été retenue par le ministre de l'éducation, dans les priorités données à l'école primaire. A la rentrée prochaine, 759 enseignants supplémentaires viendront en surnombre, dans les écoles en éducation prioritaire ou dans les territoires ruraux en difficulté. Ce chiffre devrait monter à 7000 d'ici la fin du quinquennat.

Si ce changement est loin de concerner toutes les écoles, il peut permettre de repenser le travail en équipe. Il s'agit en effet de passer d'un enseignant, seul dans sa classe pendant un an, à une multiplication d'organisations possibles : à deux dans une classe, en regroupant des élèves de classes différentes, en mettant en place des ateliers... Autant de choix qui ne s'improvisent pas. Si l'objectif est bien d'aider les élèves en difficulté pour favoriser la réussite de tous, le dispositif plus de « *maîtres que de classes* » ne peut se réduire à la mise en place d'un simple soutien, ni à remplacer les RASED et le travail des enseignants spécialisés.

Un maître supplémentaire c'est l'occasion de créer un nouveau pédagogique, à condition de pouvoir définir les modalités de son intervention en fonction de la situation et du contexte de l'école, en fonction des besoins de l'équipe. Les enseignants doivent donc avoir la main pour mener une réflexion commune et un travail collaboratif. Car il s'agit



bien de modifier l'organisation du travail en développant des co-interventions, en explicitant collectivement les enjeux d'apprentissage et les remédiations possibles, en mettant en place des aménagements pour une différenciation pédagogique. Développer une vision innovante des pratiques, mettre en place des collectifs de travail, discuter, s'accorder... demandent du temps et de l'énergie. Une formation initiale et continue, des temps de concertation sur le temps de travail, sont indispensables pour construire les projets et les ré-ajuster.

TÉMOIGNAGE

Thomas Saugier, maître surnuméraire dans le groupe scolaire Joliot Curie à Bagnex dans les Hauts-de-Seine.



J'interviens depuis plusieurs années dans ce groupe scolaire, dans le cadre du projet d'école au sein de dispositifs sur le lire-écrire, sur des ateliers de résolution de problèmes et de géométrie, et parfois, à la demande de mes collègues pour un « coup de pouce » pour des élèves ayant des difficultés passagères. Les formes sont très diverses : décroisement par demi-classe, organisation de petits groupes, ateliers en maternelle... Evidemment cela demande du temps de préparation avec les autres enseignants. Les concertations officielles ne suffisent pas. On prend aussi sur le temps d'aide personnalisée pour préparer les projets en amont ou pour donner des billes aux nouveaux collègues et n'ont pas l'habitude de fonctionner avec plus de maîtres que de classes. Ces moments sont essentiels. Ils nous permettent de confronter nos pratiques, d'élaborer collectivement les projets, que ce soit pour une classe ou pour l'école. Mais c'est une charge de travail supplémentaire pour mes collègues, à qui on demande toujours plus. Le temps nous manque. Pour ma part, ce fonctionnement me permet d'avoir un recul quotidien et de constater le bénéfice pour les élèves les plus en difficulté qui se sentent moins noyés dans la classe, avec des adultes plus à proximité. Je pense que c'est aussi un vrai plus pour l'équipe, même si la dynamique tient plus aux personnes qu'au dispositif lui-même. Je peux être force de proposition, mais je ne peux pas, seul, alimenter le dispositif. Cela fonctionne parce qu'on cherche ensemble comment faire pour mieux faire.



TRAVAIL EN ÉQUIPE

Le point de vue du SNUipp-FSU.

Depuis sa création, le SNUipp-FSU associe la revendication du travail en équipe à celle de « *plus de maîtres que de classes* ». Au-delà de l'expression et du slogan, cette revendication est une condition essentielle de la transformation du fonctionnement de l'école que souhaite le SNUipp-FSU. Cependant, le travail en équipe ne s'improvise pas. Il nécessite une formation, une vraie réflexion et des temps de concertation. Le ministre a annoncé que, pour la rentrée prochaine, 24h annuelles supplémentaires de concertation seront prises

sur les 108h de service en dehors du temps de classe. Elles seront consacrées notamment à « *l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre* », dont le « *plus de maîtres que de classes* ». Le SNUipp prend acte de cette première prise en compte de ses demandes. Pour autant, il continue à revendiquer trois heures de concertation hebdomadaire pour que soient mieux reconnues toutes les dimensions du travail invisible.

Changer de département

Il existe, pour les titulaires, une procédure nationale et informatisée de permutations sur la base d'un barème. Les stagiaires ne peuvent en bénéficier.

Cependant, les stagiaires, à titre dérogatoire, peuvent demander à bénéficier d'une autre procédure, dite « inéat / exéat ». Il s'agit d'une demande de sortie du département dans lequel vous avez été recruté(e) (un exéat) et d'une demande d'entrée dans le département que vous souhaitez intégrer (un inéat). Elles doivent être adressées au Directeur d'Académie par la voie hiérarchique. Le changement de département ne peut être effectif que si les deux demandes sont acceptées.

Cette phase débute dès les résultats de la phase informatisée (mars) et peut durer jusqu'à la rentrée de septembre.

Ces demandes sont examinées en fin d'année scolaire par les Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD), dans lesquelles siègent les délégué(e)s du SNUipp et sont prises en compte au 1er septembre sous réserve de titularisation.

Pour constituer votre dossier et être informé de son suivi, n'hésitez pas à contacter la section SNUipp-FSU de votre département.

MOUVEMENT comment ça marche ?

Le mouvement des personnels fait l'objet d'une ou plusieurs CAPD (commission administrative paritaire départementale). L'objectif est de pourvoir des postes vacants et de répondre aux vœux des enseignants désirant muter. Ce Mouvement est régi par des règles départementales. Le barème inclut, en général, l'Ancienneté Générale des Services (AGS) et une prise en compte de la note pédagogique.

Vous pouvez être nommé(e)s à titre définitif (ce qui implique de demander uniquement des postes que vous souhaitez obtenir) ; ou à titre provisoire pour une année. Dans ce cas, vous participerez alors de nouveau au Mouvement, l'année suivante. Les délégués du personnel du SNUipp-FSU de votre département sont de bons conseils.

N'hésitez pas à les contacter et à participer aux permanences organisées au sein des sections.

DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL à quoi sert-il ?

C'est tout d'abord un élu des personnels. Il a donc toute légitimité à représenter la profession et exerce un droit de contrôle dans un souci d'équité et de transparence sur les décisions prises par l'administration, en commissions paritaires.

Ces commissions sont dites paritaires car pour moitié y siègent les représentants des personnels, et l'autre moitié étant des représentants de l'administration. C'est une spécificité de la fonction publique qui existe depuis 1947 et qu'il faut défendre. cela évite les décisions arbitraires dans la gestion des personnels.

LE SNUIPP-FSU

Le SNUipp (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pégc) est le premier syndicat dans les écoles. Né il y a 20 ans, il regroupe aujourd'hui environ 55 000 enseignants du premier degré et est majoritaire dans la plupart des départements. La transformation de l'école pour la réussite de tous les élèves, la recherche de l'unité, la transparence, l'équité, les droits et libertés dans le monde... sont quelques-uns de ses principes fondateurs.

Le SNUipp fait partie de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), créée elle aussi il y a 20 ans et devenue elle aussi la première fédération de son secteur (éducation, recherche, culture, insertion ...).



<http://www.snuipp.fr/>

neo.snuipp.fr



Le site <http://neo.snuipp.fr> est un espace du SNUipp-FSU dédié aux débutants. Ils pourront se tenir informés des actualités les touchant particulièrement (évolution des réformes, temps forts de l'année, événements à ne pas manquer...), et y trouver des pistes pédagogiques, didactiques, ainsi que des apports de chercheurs.(évolution des réformes, temps forts de l'année, événements à ne pas manquer...).



Le SNUipp-FSU a développé une application pour iPhone et smartphones sous Android. Disponible gratuitement, elle permet d'avoir accès aux informations du site du SNUipp-FSU, et offre de nombreux services pratiques.

Roland Charnay Didacticien des mathématiques,
membre de l'IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement
des Mathématiques)



Les situations de recherche en géométrie

On sait que les apprentissages en géométrie ne vont pas de soi. Quels sont les grands types d'obstacles que rencontrent les élèves dans ces apprentissages ?

Au départ, les objets géométriques sont identifiés de manière perceptuelle. Plus tard, l'élève devra les reconnaître en argumentant à propos de leur propriétés. Ainsi, un élève de GS reconnaît visuellement une forme carrée. Au cycle 3, il doit justifier que telle figure est un carré en faisant appel à des propriétés relatives à la longueur des côtés et aux angles droits ; pour cela il a recours à des instruments (compas, règle graduée, équerre). Au collège, cette justification se fera en mobilisant des théorèmes. On peut expliquer par ces évolutions certaines difficultés, par exemple celle qui fait que des élèves de CE2 ou de CM1 ont du mal à reconnaître dans cette figure un carré parce qu'ils se fient encore à ce qu'il voit plutôt que de faire appel à ce qu'ils savent du carré (ses propriétés).

Y a-t-il la place à des situations-problèmes en géométrie ?

Quand on évoque le terme "problème" on pense souvent à l'énoncé écrit comportant des données numériques. Il suffit d'un exemple pour montrer qu'en géométrie aussi, les élèves peuvent être amenés à explorer, chercher, déduire...



Combien de carrés peut-on tracer en joignant des points de cette figure ?

Face à cela, quelle place donner aux instruments géométriques, et au temps nécessaire pour maîtriser leur utilisation ?

On imagine souvent que l'apprentissage de l'utilisation des instruments géométriques est seulement affaire de dextérité, de précision et donc d'entraînement. Bien sûr cela est nécessaire mais pas suffisant. Il ne faut jamais oublier que c'est l'esprit qui guide la main, autrement dit que les ressources de l'élève se trouvent d'abord dans l'idée qu'il s'est forgée des concepts en jeu.

Ainsi, pour l'équerre, les élèves qui ont des difficultés dans son maniement sont souvent ceux qui n'ont pas une idée correcte de l'angle droit distingué d'autres angles, ce qui les gêne pour choisir le bon angle de l'équerre puis pour la placer correctement et enfin pour juger du résultat de leur tracé.

Pour le compas, outre la mauvaise qualité fréquente des outils, la difficulté est liée au fait que les élèves ne le conçoivent pas comme permettant de comparer ou de reporter des longueurs (ce qui justifie qu'il permet aussi de tracer des cercles en reportant toujours le même rayon...).

QUESTION MÉTIER

DANS LE VIF DU MÉTIER

Valérie Mazier,
maître E spécialisée
au sein d'un RASED



Elle intervient essentiellement pour amener les élèves en difficultés scolaires à être acteur de leurs apprentissages. Suite à la fermeture de postes RASED, son secteur d'intervention s'est étendu. Avant elle ne travaillait que sur 2 ou 3 écoles et avait l'impression de faire vraiment partie de l'équipe pédagogique. Aujourd'hui, elle n'est pas assez présente pour s'y sentir intégrée. Les réunions de synthèse avec la psychologue de son secteur sont essentielles pour échanger des informations, envisager des suivis extérieurs et la suite à donner concernant la prise en charge spécialisée. Au préalable, elle rencontre la famille et l'élève : une étape très importante selon elle, pour instaurer une relation de confiance et assurer la réussite du projet d'aide. Elle assiste à de nombreux conseils de cycle, à des moments de vie de classe. Elle est porteuse d'une mémoire concernant des élèves en difficulté que les enseignants n'ont pas forcément et peut apporter un autre regard. Mais elle manque de temps pour intervenir dans les classes, ce qui lui permet pourtant de voir comment l'élève se positionne avant et après la prise en charge. Pour elle, le travail en équipe, que ce soit au sein du RASED, avec les enseignants ou plus largement avec d'autres intervenants ne peut qu'être positif. Il permet à chaque professionnel de ne pas porter seul, les difficultés d'un élève, et d'envisager d'autres solutions ou remédiations grâce à des regards croisés. Elle déplore que la prise en charge de la difficulté scolaire ne soit pas à la hauteur des besoins, que les projets d'aide soient de moins en moins consistants pour couvrir des secteurs plus grands et surtout le manque de temps pour un vrai travail d'équipe indispensable à la réussite des élèves en difficulté.



Permutations 2013 : Les situations difficiles examinées

Rubrique **La carrière, Mutations - CAPN**

Rentrée 2013 : Carte scolaire : où vont les postes ?

Rubrique **L'école, Le système éducatif**

Littérature de jeunesse

Rubrique **L'enfant/ Littérature de jeunesse**

Circulaire 108 heures - APC : c'est vous qui décidez !

Rubrique **Le métier, La pratique**



Les 108 heures : ce qui change *A suivre*

Vidéo - Stéphane BONNERY : "Comprendre l'échec scolaire, élèves en difficultés et dispositifs pédagogiques"

Rubrique **Archives vidéo**

Mathématiques : activités en ligne pour s'exercer (Les apprentissages par domaines d'enseignement

Rubrique **Mathématiques**

COLLOQUE LGBT

Eduquer contre l'homophobie

Eduquer contre l'homophobie dès l'école primaire, c'est maintenant. En organisant un colloque national le 16 mai dernier, le SNUipp-FSU est venu réaffirmer avec force que l'école a un rôle à jouer dans la lutte contre l'homophobie.

La lutte contre les discriminations est au cœur du travail du SNUipp-FSU. Parmi les discriminations, racisme et sexisme sont bien cadrés dans les textes, mais la lutte contre l'homophobie reste un sujet peu traité au niveau de l'école. Pourtant, nous rencontrons dans nos classes, dans nos écoles, des enfants qui ont deux papas ou deux mamans, des pré-ados qui se posent des questions sur leur identité, des collègues vivant en couple homosexuel... Nous sommes toutes et tous concerné-es, et c'est dès le plus jeune âge qu'il faut lutter contre l'homophobie, au même titre que nous le faisons contre le racisme ou le sexisme. Mais comment désamorcer les conflits, éviter les propos blessants quand nous-mêmes ne sommes ni formés ni sensibilisés à ces situations ?

Pourtant « Eduquer contre l'homophobie

dès l'école primaire » c'est nécessaire, c'est utile et c'est possible. Et c'est l'objet d'un colloque organisé par le SNUipp-FSU, qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Paris le 16 mai 2013. Le psychanalyste Serge Héféz, Nicole Mosconi, professeure en sciences de l'éducation et Réjane Sénac, chercheuse au CNRS ont porté leur regard d'experts sur un projet conçu et expérimenté par des enseignants des écoles, qui ont témoigné des activités pédagogiques qu'ils conduisent auprès de leurs élèves.

A l'issue du colloque, le SNUipp-FSU publie une brochure, et dévoile le contenu d'une mallette de ressources numériques destinée aux enseignants et qui est mise en ligne sur [snuipp.fr](http://www.snuipp.fr). Elle contient des textes d'apports théoriques, des séquences pédagogiques, des comptes rendus d'activités menées en classe, des mots d'enfants...



<http://www.snuipp.fr/Eduquer-contre-l-homophobie-des-l>

Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.

SPÉCIAL MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur www.gmf.fr



10 %
DE RÉDUCTION*
sur votre assurance **AUTO**

+

Pour les moins de 30 ans
JUSQU'À 100 € OFFERTS**
50 € sur votre assurance **AUTO**
50 € sur votre assurance **SANTÉ**

TBW&PARIS

* Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.
** Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant-âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



Assurément Humain